



ARRETE DRH 2026 - 1783

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR LILIAN GOVINDASSAMY POULLE –
CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,
VU le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE en qualité de Conseiller Municipal.**

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / - Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des questions relatives aux affaires agricoles, aux manifestations agricoles et au développement des circuits courts.**

À ce titre, il est notamment chargé, en lien avec l'élu en charge de la restauration scolaire :

- de soutenir les filières agricoles et de participer à l'accompagnement des exploitants, y compris en situation de crise ;
- d'assurer la médiation entre activités agricoles et habitants afin de favoriser un équilibre des usages et le bien-vivre ensemble ;
- de participer à l'organisation et à la coordination des manifestations et foires liées au secteur agricole (hors périmètre des marchés forains), ainsi que du marché de gros ;
- de promouvoir les circuits courts et de valoriser les produits locaux ;
- de soutenir l'économie de proximité, en lien avec les exploitants agricoles.

ARTICLE 2 / - Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / – Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le **15 AVR. 2026**
Le Maire,

(Signature)
**Le Maire
David LORION**



Notification faite le **15 AVR. 2026**..
Signature

(Signature)

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260416-DRHAR26_1783-AU
Date de télétransmission : 16/04/2026
Date de réception préfecture : 16/04/2026